



UNE SEMAINE EN HAÏTI

L'hebdomadaire du Collectif Haïti de France

Une rédaction d'Alterpresse ... avec le soutien de la Fokal

N°1266

15 décembre 2016

- **Changements climatiques : le ministère de l'environnement déplore qu'Haïti tarde à rejoindre l'accord de Paris**
- **Élections/Corruption : La Fondation héritage pour Haïti appelle à la transparence dans le financement des partis politiques**
- **Y aura-t-il une vérification des procès-verbaux dans le processus des contestations à la présidentielle et aux législatives partielles ?**
- **Entre 15 et 25% d'augmentation des prix des aliments, dans 22 marchés des départements affectés par le cyclone Matthew**

>> Changements climatiques : le ministère de l'environnement déplore qu'Haïti tarde à rejoindre l'accord de Paris

« 117 parties, à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP22), ont déjà ratifié l'accord de Paris. A ce rythme, on risque d'être parmi les rares pays, très vulnérables, qui n'ont pas encore rejoint cet accord ». Le mardi 13/12/16, le ministre de l'environnement, Dieuseul Simon Desras, faisait une restitution des résultats de la COP22 qui a eu lieu du 7 au 18/11/16, à Marrakech. Desras invite le parlement haïtien à accorder une attention particulière au processus de ratification du premier traité international universel, en matière de lutte contre les changements climatiques. Le pays serait bien préparé pour la mobilisation rapide des trois millions \$US, destinés à financer l'élaboration d'un Plan national d'adaptation aux changements climatiques. « Si le changement climatique est une menace pour le

développement du pays, il est aussi une opportunité unique pour guider le développement d'Haïti vers le chemin de la durabilité », affirme, pour sa part, Maximilien Pardo, coordonnateur du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Associer la gestion de l'environnement à la réduction des risques par la restauration d'écosystème protecteur, est l'un des axes de travail du Ministère de l'environnement avec ses partenaires. De son côté, le Programme des Nations Unies pour le développement (Pnud) s'est engagé à fournir un appui pertinent et soutenu à la lutte contre les changements climatiques. Cet appui est basé sur un nouveau paradigme caractérisé par une approche systémique de la question, qui prend en considération les réalités des plus vulnérables, avance Yvonne Helle, directrice principale du Pnud.

>> Élections/Corruption : La Fondation héritage pour Haïti appelle à la transparence dans le financement des partis politiques

La Fondation Héritage pour Haïti (LFHH), branche haïtienne de « Transparency international » appelle les candidats/es à exiger la transparence dans les opérations de financement des partis politiques, pour éviter toute suspicion ou perception de provenance malsaine de fonds durant les campagnes électorales. A l'occasion de la journée internationale de lutte contre la corruption [\[1\]](#), la LFHH demande aux partis, aux plateformes politiques, aux candidats/es qui ont participé aux élections du dimanche 20/11/16, de divulguer la liste des subventions et dons reçus en nature et en espèces, ainsi que leur provenance. Les partis et plateformes politiques devraient également rendre

publiques les dépenses, effectuées dans le cadre des campagnes de chaque candidat/e. Le prochain parlement, qui devrait rentrer en fonction en janvier 2017, devrait s'efforcer d'adopter une loi sur le financement régulier des partis politiques, pour faciliter l'accès des partis aux fonds publics. Ce qui permettrait de rompre avec l'opacité et mettrait fin à la corruption et au clientélisme, qui, trop souvent, entachent le financement des partis. Le dicton « qui paie commande » s'est trop souvent vérifié dans la politique haïtienne. « Les partis politiques, ne peuvent pas servir en même temps deux maîtres, qui sont le peuple haïtien et les pourvoyeurs de fonds ». Il est essentiel d'assurer qu'il n'existe pas

de liens rattachant les partis politiques avec des donateurs malsains. La LFHH encourage tous les partis et plateformes politiques à envoyer les listes aux médias et à l'Unité de lutte contre la corruption, et à les afficher à leurs sièges sociaux. Elle les exhorte également à respecter le décret électoral, dont l'article 135 porte sur l'obligation de présenter au Conseil électoral provisoire, dans un délai de 30 jours après la proclamation des résultats définitifs, « la liste détaillée et complète de tous les dons et

donateurs, ainsi que le rapport financier de la campagne, dûment signé d'un comptable agréé ». Jusqu'au début du mois de décembre 2016, rien n'a filtré sur le suivi donné au rapport de l'Unité centrale de renseignements financiers (Ucref), sur le candidat à la présidence du Parti haïtien tèt kale (Phtk), Jovenel Moïse, soupçonné d'implication dans le blanchiment d'argent, pour des transactions financières suspectes ou douteuses de 2007 à 2013.

>> Y aura-t-il une vérification des procès-verbaux dans le processus des contestations à la présidentielle et aux législatives partielles ?

Tel est l'enjeu de l'audition des contestations liées à l'élection présidentielle et aux législatives partielles. Plusieurs organisations, dont les regroupements d'observation électorale préconisent une vérification correcte et approfondie des procès-verbaux des résultats préliminaires, respectivement publiés le 28/11/16 et le 4/12/16. L'objectif est de faire la lumière sur les accusations de fraudes et de procès-verbaux non valides comptabilisés au Centre de tabulation des votes. Parallèlement, achever le processus électoral par des solutions appropriées, tout en évitant des procédés dilatoires et insensés. Dans un communiqué en date du 12/12/16, le Conseil électoral provisoire a apporté un démenti formel aux allégations de certains acteurs politiques, « relatives à l'existence de deux rapports contradictoires concernant les résultats de la présidentielle ». De plus en plus méfiant vis-à-vis des élections et des partis politiques, seulement 21% de l'électorat a participé aux scrutins du 20/11/16. Un manque d'éducation civique serait également à la base de cette forte abstention d'environ 80%. Pour cause de retard, 165 procès-verbaux n'ont pas été comptabilisés dans le Centre de tabulation des votes. Ces procès-verbaux,

reçus très tard le 3/12/16, concernent les départements du Nord, du Plateau central, du Sud, de l'Artibonite et de l'Ouest. 27 cas de contestation ont été enregistrés, à l'échelle nationale, pour les législatives partielles. Avec les 3 cas à la présidentielle, il y a un total de 30 cas de contestations pour les scrutins du 20/11/16. L'audition des contestations à la présidentielle est attendue, à partir du 14 décembre, au Bureau de contentieux électoral national (BCEN). C'est le 12 décembre que les Bureaux de contentieux électoraux départementaux (BCED) ont commencé à se pencher sur les contestations au niveau des sénatoriales et de la députation. Les candidats Maryse Narcisse de Fanmi Lavalas, Jean-Charles Moïse de Pitit Dessalines et Jude Célestin de la Ligue alternative pour le progrès et l'émancipation haïtienne (Lapeh) sont allés en contentieux car ils restent convaincus qu'il y aurait eu des fraudes dans les résultats préliminaires de la présidentielle du 20 novembre. Ces résultats préliminaires placent le candidat du Parti haïtien tèt kale (Phtk), Jovenel Moïse, en tête avec 55,67% des voix, suivi du candidat à la présidence de Lapeh, Jude Célestin, avec 19% des voix.

>> Entre 15 et 25% d'augmentation des prix des aliments, dans 22 marchés des départements affectés par le cyclone Matthew

Un rapport d'enquête de la Coordination nationale de la sécurité alimentaire (CNSA) réalisée fin octobre 2016, précise que « les marchés dans les départements de la Grande Anse ont souffert le plus de cette hausse des prix, tandis que, dans les Nippes et le Sud, ces tendances à la hausse sont plus modérées ». L'igname, la banane et le pois noir, aliments saisonniers habituellement récoltés en octobre et novembre, sont très peu disponibles dans les départements affectés. « Un panier

alimentaire journalier de 250g de riz, 100g de maïs, 80g de haricots noirs et 50g d'huile végétale, pour une personne, coûte localement entre 29 et 32 gourdes sur les marchés des Cayes (Sud) et de Miragôane (Nippes), et 32 à 37 gourdes sur ceux de Jérémie (Grande Anse) ». La CNSA recommande à l'État de surveiller l'évolution des prix d'un panier alimentaire moyen, dans certains endroits clés dans le Grand Sud, touché par l'ouragan Matthew, les lundi 3 et mardi 4 octobre 2016.

A lire également:

- Élections/Justice : Le dossier de l'inspecteur de police assassiné Uriah Louis, transféré au parquet de Saint-Marc /Artibonite (<http://www.alterpresse.org/spip.php?article21006>);
- Le Service jésuite aux migrants dénonce les actes de violence contre les femmes à Ouanaminthe (<http://www.alterpresse.org/spip.php?article21003>);
- Culture : La 4e édition de la Foire internationale du livre, une réussite/Nouveau plaidoyer pour l'utilisation optimale du Créole dans l'enseignement en Haïti (<http://www.alterpresse.org/spip.php?article21020>);
- La Fédération haïtienne de football réclame une meilleure protection du Stade Sylvio Cator à Port-au-Prince après une intervention intempestive d'une unité du Ministère des travaux publics (<http://www.alterpresse.org/spip.php?article21002>).